

NOTE DE PRESENTATION BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Préambule

Le budget primitif 2022 voté le 19 janvier 2022, ne reprenait pas les résultats de l'exercice 2021. Les résultats constatés suite à l'adoption du compte administratif 2021 doivent donc être repris dans le budget supplémentaire, qui comprend également les restes à réaliser 2021, et des ajustements au budget primitif 2022 voté en janvier.

☐ Les résultats de l'exercice 2021 :

Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	Résultats EXERCICE 2021		Reports 2020
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	11 755 134,63	13 420 853,70	1 858 034,61
	SOLDE=	1 665 719,07	
	Dépenses	Recettes	
INVESTISSEMENT	4 286 850,30	4 138 799,25	-330 195,76
	SOLDE=	-148 051,05	

Résultats Clôture 2021
3 523 753,68
-478 246,81

☐ Les restes à réaliser 2021 :

Les reste à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre.

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont pris en compte pour <u>le calcul du solde du compte administratif</u>. Ils interviennent dans le calcul du <u>besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice N+1</u> que l'assemblée délibérante doit obligatoirement couvrir par l'affectation du résultat de fonctionnement N-1.

Les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant ou au budget supplémentaire si le compte administratif est voté après le budget primitif. Ils ne sont pas votés.

Les restes à réaliser 2021 portent uniquement sur des dépenses d'investissement dont le montant est de :

→115 837,30 €

☐ Affectation 2022 des résultats et reste à réaliser 2021 :

Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser. Le solde peut être reporté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

	Résultats Clôture 2021
FONCTIONNEMENT	3 523 753,68
INVESTISSEMENT	-478 246,81

	_		
Restes à réaliser 2021	Résultats cumulés 2021		
	Dépenses	Recettes	
	11 755 134,63	15 278 888,31	
	SOLDE=	3 523 753,68	
Dépense	Dépenses	Recettes	
115 837,30	4 732 883,36	4 138 799,25	
113 037,30	SOLDE=	-594 084,11	
		•	

Affectation 2022		
RECE	TTE	
R 002	2 929 669,57	
DEPENSES	RECETTES	
D 001	R 1068	
-478 246,81	594 084,11	

\square Ajustements et modifications du budget primitif 2022 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	NATURE	MONTANT
CHAPITRE 10		10 000,00
correctif inscription (taxe aménagement)	10226	10 000,00

CHAPITRE 16		33 350,00
augmentation crédits remboursement capital emprunt	1641	33 350,00

CHAPITRE 20		60 000,00
augmentation crédits frais étude, maîtrise d'œuvre BMX	2031	60 000,00
CHAPITRE 204		160 000,00
fonds de concours travaux voirie Orléans Métropole	2041512	160 000,00
CHAPITRE 21		87 926,00
diminution crédits acquisition terrains	2111	-25 000,00
travaux mur cimetière (réalisation en totalité sur 2022)	2128	72 200,00
travaux terrassement aménagement aire de jeux		
(handicap)	2128	7 500,00
installation pare-ballons city park	2181	8 500,00
suppression crédits cimetière (ossuaire)	2116	-15 400,00
augmentation crédits vidéoprotection	2152	3 100,00
acquisition service sports (barnums, chaises arbitres, vitrine,		
panier basket)	2188	18 800,00
acquisition mobilier petite enfance	2184	406,00
remplacement frigo accueil de loisirs	2188	3 900,00
acquisition défibrillateurs	2188	4 000,00
installation équipement auditorium Béraire	2135	6 000,00
acquisition autolaveuse Béraire	2188	3 440,00
acquisition chariot lavage et luminaires guinguette	2188	480,00

RECETTES	NATURE	MONTANT
CHAPITRE 13		103 362,00
diminution subvention état	1311	-101 200,00
augmentation subventions C Départemental volet 3	1313	70 202,00
subvention CAF matériel handicap petite enfance	1316	6 400,00
augmentation subvention DETR 2022	1331	6 780,00
subvention état plan de relance	1381	121 180,00

CHAPITRE 16		-1 500 000,00
diminution prévision emprunt 2022	1641	-1 500 000,00
CHAPITRE 28		145 023,00
	28046	49 052,00
dotations amortissements immobilisations	28135	1 090,00
complémentaires		
Complementaires	28181	370,00
	28188	1 460,00
dotation amortissements MSP	281318	93 051,00

<u>TOTAL</u> 351 276,00

TOTAL

-1 251 615,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	NATURE	MONTANT
CHAPITRE 011	INATORE	239 460,00
augmentation crédits charges gaz et électricité	60612	200 000,00
prestation logiciel finances et RH pour passage M57	611	8 000,00
correctif inscription petite enfance	multi	78 970,00
suppression crédits comité jumelage	multi	-2 000,00
augmentation crédits ouvrages bibliothèque	6065	4 400,00
augmentation crédits secteur scolaire	multi	9 060,00
acquisition trousses de secours	60628	3 000,00
augmentation crédits produits d'entretien	60631	10 000,00
augmentation crédits secteur loisirs et périscolaire	multi	1 800,00
suppression crédits inscrits domaine social vers CCAS	multi	-49 270,00
augmentation crédits réparation matériel roulant	61551	11 000,00
maintenance défibrillateurs	6156	3 000,00
mauvaise imputation crédits adhésion services ASSEDIC	6288	-30 500,00
diminution des crédits contribution FIPHFP	637	-8 000,00
CHAPITRE 012		30 500,00
basculement crédits adhésion services ASSEDIC	6454	30 500,00
CHAPITRE 014		10 352,00
augmentation prélèvement loi SRU	739115	10 352,00
CHAPITRE 65		30 270,00
augmentation montant admission en non valeur	6542	2 000,00
subvention complémentaire CCAS (suite basculement		
charges domaine social)	657362	49 270,00
suppression subvention exceptionnelle SIRCO	65728	-21 000,00
CHAPITRE 66 13 850,		13 850,00
augmentation crédit remboursement intérêt emprunt	66111	13 850,00
CHAPITRE 68		153 223,00
dotations amortissements immobilisations complémentaires	6811	51 972,00
dotation amortissement MSP	6811	93 051,00
provisions pour créances douteuses	6817	8 200,00
<u>TOTAL</u>		477 655,00

RECETTES	NATURE	MONTANT
CHAPITRE 73		122 830,00
ajustement produit fiscalité	7311	140 830,00
correctif inscription (TLPE)	7368	-18 000,00

CHAPITRE 74		-44 908,00
baisse DGF 2022	7411	-54 138,00
ajustement compensation exonérations fiscalité	74834	9 230,00

CHAPITRE 75		9 560,00
remboursement Orléans Métropole locaux techniques	752	9 560,00

CHAPITRE 77	20 055,00			
Remboursement SIRCO subvention 2021	773	20 055,00		

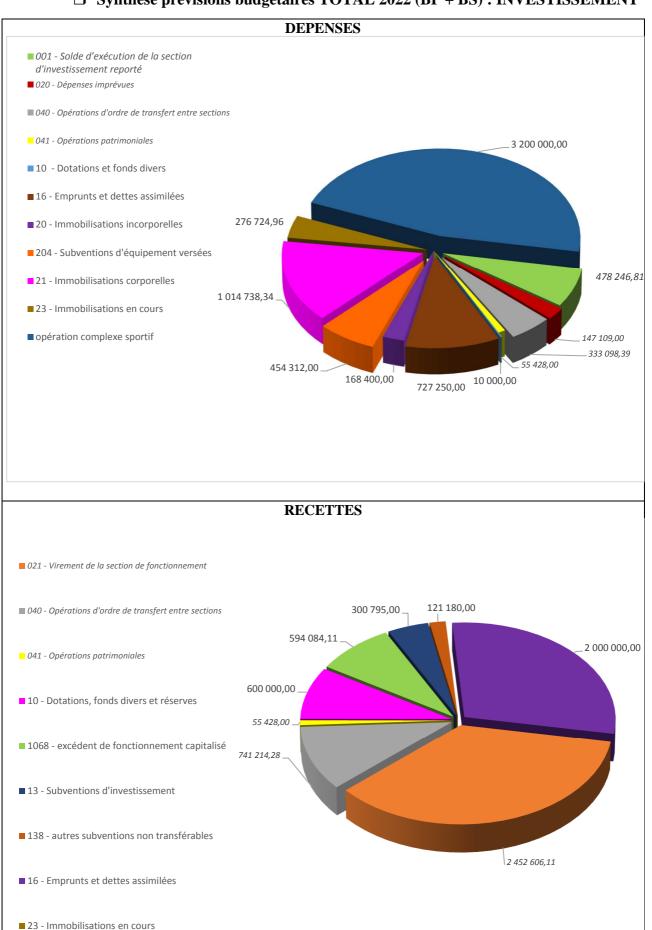
TOTAL 107 537,00

 $\hfill \square$ Synthèse du budget supplémentaire 2022 :

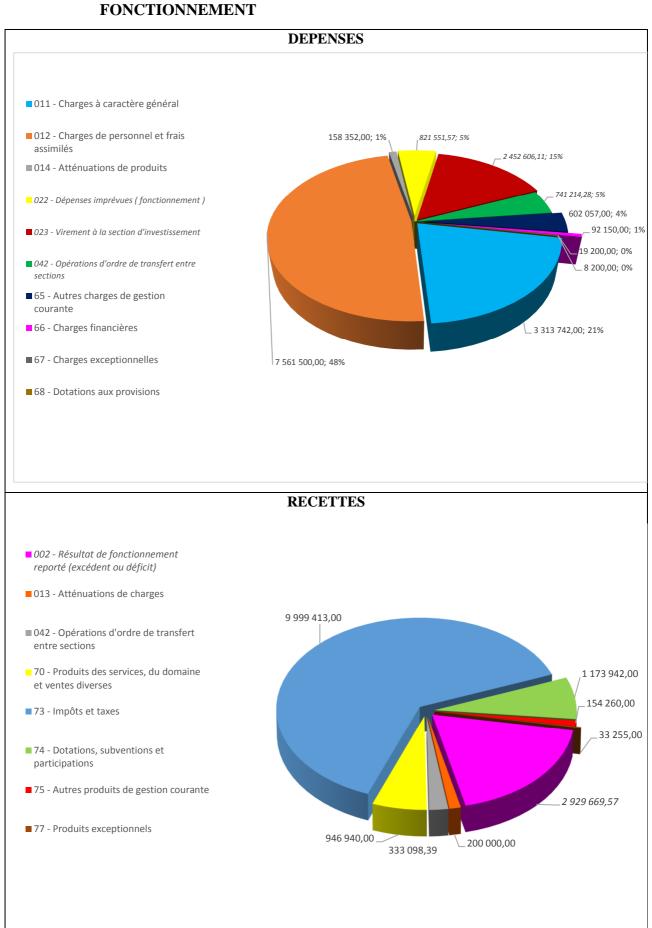
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
RESTE A REALISER 2021		115 837,30	EXEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1068	594 084,11	
DEPENSES NOUVELLES INSCRITE AU BS	multi	351 276,00	,,00 RESSOURCES NOUVELLES INSCRITES AU BS		-1 251 615,00	
AFFECTATION DEFICIT INVESTISSEMENT	001	478 246,81	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	023	1 750 000,00	
DEPENSES IMPREVUES	020	147 109,00				
TOTAL	=	1 092 469,11	TOTAL	=	1 092 469,11	

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	RECETTES						
DEPENSES NOUVELLES INSCRITE AU BS	multi	477 655,00	AFFECTATION EXCEDENT FONCTIONNEMENT		002	2 929 669,57	
DEPENSES IMPREVUES	022	809 551,57	RESSOURCES NOUVELLES INSCRITES AU BS		multi	107 537,00	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	021	1 750 000,00					
TOTAL	=	3 037 206,57	7	TOTAL	=	3 037 206,57	

☐ Synthèse prévisions budgétaires TOTAL 2022 (BP + BS) : INVESTISSEMENT



 \square Synthèse prévisions budgétaires TOTAL 2022 (BP + BS):



☐ Vue d'ensemble de la section d'investissement TOTAL 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dotations fonds divers	10 000.00	FCTVA	450 000.00
Remboursement d'emprunts	727 250.00	Taxe aménagement	150 000.00
Opération : Complexe sportif	3 200 000.00	Subventions	300 795.00
Subventions d'équipement	454 312.00	Emprunt	2 000 000.00
Immobilisations incorporelles	168 400.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	594 084.11
Immobilisations corporelles Dont RAR	1014 738.34 69 112.34	Autres subventions d'investissement	121 180.00
Immobilisations en cours Dont RAR	276 724.96 46 724.96		
Total dépenses réelles	5 851 425.30	Total recettes réelles	3 616 059.11
Solde d'exécution reporté	478 246.81		
Dépenses imprévues	147 102.00	Produits d'ordre entre section	741 214.28
Charges d'ordre entre sections	333 098.39	Produits d'ordre à l'intérieur de la section	55 428.00
Charges d'ordre à l'intérieur de la section	55 428.00	Virement de la section de fonctionnement	2 452 606.11
Total général	6 865 307.50	Total général	6 865 307.50

☐ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement TOTAL 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Dépenses courantes	3 313 742.00	Recettes des services	946 940.00	
Dépenses de personnel	7 561 500.00	Impôts et taxes	9 999 413.00	
Autres dépenses de gestion courante	602 057.00	Dotations et participations	1 173 942.00	
Dépenses financières	92 150.00	Autres recettes de gestion courante	154 260.00	
Dépenses exceptionnelles	19 200.00	Recettes exceptionnelles	33 255.00	
Autres dépenses	158 352.00	Autres recettes	200 000.00	
Provisions	8 200.00			
Total dépenses réelles	11 752 551.00	Total recettes réelles	12 507 810.00	
Dépenses imprévues	821 551.57	Excédent brut reporté	2 929 669.57	
Charges d'ordre entre sections)	741 214.28	Produits d'ordre entre sections	333 098.39	
Virement à la section d'investissement	2 452 606.11			
Total général	15 770 577.96	Total général	15 770 577.96	

☐ Récapitulatif du Budget 2022 (BP + BS)

	BUDGET PRIMITIF 2022		BUDGET SUPP	TOTAL BP + BS 2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	5 772 838.39	5 772 838.39	1 092 469.11	1 092 469.11	6 865 307.50
FONCTIONNEMENT	12 733 371.39	12 733 371.39	3 037 206.57	3 037 206.57	15 570 577.96
				TOTAL =	22 635 885.46

☐ Principaux ratios 2022 – actualisés (conformément à l'article R2313-1 du CGCT)

RATIOTS BUDGET 2022 (conformément à l'article R2313-1 du CGCT)

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF

1202,71

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

749.41

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes / population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

889,02

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

1164,23

23 €/habitant

€/habitant

€/habitant

€/habitant

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population: dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 22 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

472,44

€/habitant

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio11).

584,42

€/habitant

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

32,79

€/habitant

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF: mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

60,12%

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF

109,21%

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut,

40,58%

☐ Etat de la dette

Au premier janvier 2022, l'encours de la dette était de 6 111 272,87 €. Le montant de l'annuité sur les emprunts en cours est de 681 873 € en remboursement de capital et 84 388 € en remboursement d'intérêt, soit untotal de 766 261 €.

En mai 2022, un nouvel emprunt a été souscrit afin de finaliser le financement des travaux du complexe sportif. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Crédit Mutuel du Centre
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements Complexe sportif Nicolas BONNEAU
- Score Gissler: 1-A
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € (deux millions d'euros)
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,20 %
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Périodicité de remboursement des intérêts : mensuelle
- Mode d'amortissement : capital constant
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment moyennant le paiement d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé

Frais de dossier : 1 000 € (mille euros)

Versement des fonds : maximum 3 mois après la signature du contrat

Première échéance : 30 juin 2022

Le montant de l'annuité totale sur 2022 sera donc avec le nouvel emprunt contracté de 727 212 € en remboursement de capital et 92 171 € en remboursement d'intérêt, soit un total de 819 383 €.

ANNUITE de la DETTE

